

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 28 MAI 2020**

L'an deux mil vingt, le jeudi vingt-huit mai à dix-sept heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : 20 mai 2020

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	1 ^{er} adjoint	Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
Mme	LOGOLOGOFOLAU	Ana	2 ^{ème} adjoint	Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale
M.	DELADRIERE	Bernard	3 ^{ème} adjoint	M.	BERTHELOT	Olivier	Conseiller municipal
Mme	POANIEWA	Pascale	4 ^{ème} adjoint	M.	PATIES	Frédéric	Conseiller municipal
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	5 ^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	KATE	Marie-Hélène	6 ^{ème} adjoint	Mme	RIVIERE	Monique	Conseillère municipale
M.	SAKOUMORY	Claude	7 ^{ème} adjoint	M.	AUSU	Paul	Conseiller municipal
Mme	VERGER	Claudine	8 ^{ème} adjoint	M.	LAUBREAUX	Patrick	Conseiller municipal
M.	GUEPY	Guy	9 ^{ème} adjoint	M.	CHARLES	Pierre-Henry	Conseiller municipal
Mme	FROGIER	Vaea	10 ^{ème} adjoint	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
M.	ESPOSITO	Armand	Conseiller municipal	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal

Représentés :

M. Alain RAVUT (procuration donnée à M. Armand ESPOSITO)
 Mme Valérie BOLO (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
 M. Florent PERRIN (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)
 Mme Francesca PAAGALUA (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)

Absents :

M. Philippe MARTIN
 Mme Lindsay AMOSALA
 Mme Marguerite FILIMOHAAU
 Mme Monique JANDOT
 M. Léonard SAM
 Mme Hélène MALAVAL
 Mme Célestine VILI

formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	24
Nombre de votants	:	28

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17 heures 00.

Mme Marie-Hélène KATÉ est désignée Secrétaire de séance.

4 JUIN 2020

CONTRÔLE DE LEGALITE

DELIBERATION N°12 /20/VAPPROUVANT LE COMPTE DE GESTION
DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2019

Le conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 28 mai 2020,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n°91/10/XII du 23 décembre 2010 portant organisation des services municipaux de la ville du Mont-Dore,

Vu la délibération n°08/19/III du 21/03/2019, approuvant le budget primitif Principal de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°54/19/VI du 06/06/2019, portant décision modificative n°1 du budget Principal de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°66/19/VII du 18/07/2019, portant décision modificative n°2 du budget Principal de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°79/19/VIII du 29/08/2019, portant décision modificative n°3 du budget Principal de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°98/19/X du 03/10/2019, portant décision modificative n°4 du budget Principal de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°110/19/XI du 12/11/2019, portant décision modificative n°5 du budget Principal de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°123/19/XII du 12/12/2019, portant décision modificative n°6 du budget Principal de l'exercice 2019,

Vu la note explicative de synthèse n° 12/2020 du 20 mai 2020,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 12 mai 2020, et après en avoir délibéré,

DECIDE :Article 1 : Le compte de gestion du budget Principal du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2019 est arrêté comme ci-dessous :

Section de fonctionnement - RECETTES	
Prévisions budgétaires totales (a)	3 865 130 763
Titres de recettes émis (b)	3 914 900 765
Réductions de titres (c)	5 234 067
Recettes nettes (d = b - c)	3 909 666 698
Section de fonctionnement - DEPENSES	
Autorisations budgétaires totales (e)	3 865 130 763
Mandats émis (f)	3 493 221 976
Annulations de mandats (g)	145 619 779
Dépenses nettes (h = f - g)	3 347 602 197
Résultat de fonctionnement avant report - Excédent (i = d - h)	562 064 501
Résultat de fonctionnement reporté de 2018 - Excédent (j)	-
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 - Excédent (i+j)	562 064 501

Section d'investissement - RECETTES	
Prévisions budgétaires totales (a)	3 110 020 726
Titres de recettes émis (b)	2 497 192 208
Réductions de titres (c)	6 889 472
Recettes nettes (d = b - c)	2 490 302 736
Section d'investissement - DEPENSES	
Autorisations budgétaires totales (e)	3 110 020 726
Mandats émis (f)	2 326 648 389
Annulations de mandats (g)	280 471
Dépenses nettes (h = f - g)	2 326 367 918
Solde d'exécution de l'exercice 2019 - Excédent (d - h)	163 934 818
Solde d'exécution déficitaire reporté de 2018 - Déficit	- 342 035 866
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2019 - Déficit (i+j)	- 178 101 048

Résultat de clôture cumulé de l'exercice	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	562 064 501
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2019	- 178 101 048
Résultat de clôture cumulé	383 963 453

Article 2 : Le compte de gestion du Trésorier de la province Sud est arrêté en conformité avec le compte administratif du budget Principal pour l'exercice 2019.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage

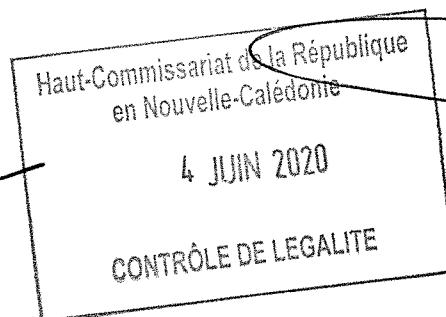
Le Maire certifie que le présent acte
 ayant été transmis le 04 JUIN 2020
 au Commissaire Délégué
 et notifié le
 et/ou publié le 05 JUIN 2020
 est exécutoire de plein droit

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 28 MAI 2020

Pour extrait conforme
 au registre des délibérations,

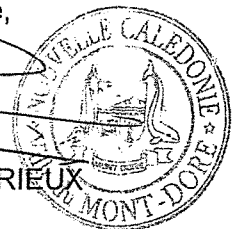
Pour ampliation
 le Chef du Service des
 Affaires Générales

Eric KEM-SENG



Le Maire,

Eddie Lecourieux
 Eddie LECOURIEUX



Ampliations :
 Subdivision Administrative Sud
 Trésorerie de la province Sud
 Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
 Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE
AU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2019.

P.J. : 5 projets de délibération.

Le compte de gestion est le document établi par le comptable public comprenant toutes les opérations constatées au titre de la gestion dont il présente la situation générale. Chaque budget fait l'objet d'un compte de gestion spécifique. Il doit être approuvé par le Conseil municipal avant le vote du compte administratif au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte. Compte de gestion et compte administratif doivent être conformes.

Les comptes de gestion 2019 du budget Principal et des budgets annexes Eau, Assainissement, Ordures Ménagères et Lotissement ZI La Coulée TR4 étant conformes, il est proposé au conseil municipal de les approuver.

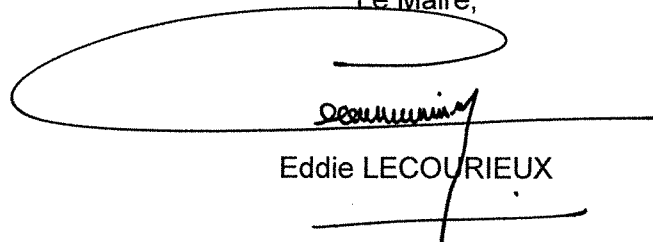
Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 12 mai 2020.

Les projets de délibération reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission.

Tel est l'objet des projets de délibérations ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 20 MAI 2020

Le Maire,



Eddie LECOURIEUX